

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Collège Lionel-Groulx

Avril 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège Lionel-Groulx s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège Lionel-Groulx, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission, le 29 juin 1998. Un comité d'experts dirigé par une commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 21 et 22 octobre 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le Comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les coordonnateurs des programmes de DEC ainsi que des élèves⁴. Il a également rencontré des professeurs du Département de français qui voulaient l'entretenir de leur charge élevée de travail. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège Lionel-Groulx et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et de la visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Présidé par la commissaire, M^{me} Louise Chené, le comité visiteur était composé de M. Martin Maltais, professeur d'anglais, langue seconde, au Collège d'Alma, de M. Étienne Tétrault, consultant et de M. Jean-Pierre Vidal, professeur au Département des arts et lettres à l'Université du Québec à Chicoutimi. M^{me} Lili Losier, agente de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'un groupe de 2^e année suivant un cours de français.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Collège Lionel-Groulx, situé à Sainte-Thérèse, a été créé en 1967. Il offre neuf programmes de DEC préuniversitaires et onze programmes de DEC techniques. En 1996-1997, son effectif à l'enseignement ordinaire atteignait plus de 3700 élèves. Environ 2700 élèves ont suivi au moins un cours de formation générale. Soixante-neuf professeurs ont donné des cours dans les disciplines de la formation générale commune et propre : trente en Langue d'enseignement et littérature (Français), quatorze en Philosophie, treize en Anglais et douze en Éducation physique.

Le Collège ne s'est pas doté d'un projet éducatif. Toutefois, dans le cadre de l'implantation des cours de la formation générale, quatre principes, appelés *premières références*, ont guidé l'ensemble des travaux. Ainsi, le Collège situe l'élève comme étant l'acteur principal de ses apprentissages. Il veut tenir compte de la spécificité de la formation collégiale, se préoccupe de la cohérence entre l'acquisition d'un fonds culturel commun et le développement de compétences professionnelles et privilégie la notion de programme comme lieu intégrateur des apprentissages.

Pour la formation générale commune et propre, la séquence de cours suit généralement celle suggérée aux devis ministériels. Le Collège a placé le cours de français en formation propre au deuxième trimestre plutôt qu'au dernier, ce qui se distingue des façons de faire de la plupart des collèges.

La formation générale complémentaire se donne dans les cinq domaines prévus au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC). Après avoir consulté les responsables des programmes, le Collège a décidé d'offrir un choix varié aux élèves et de n'exclure qu'un seul domaine connexe dans chaque programme.

Des travaux de recherche dans chacune des disciplines ont conduit au découpage suivant pour les cours de la formation générale propre : quatre familles de programmes en Français, quatre autres en Philosophie et deux regroupements en Anglais. Pour cette discipline, la petite taille des groupes a amené le Collège à éliminer les familles à l'automne 1996.

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation de la formation générale a été l'occasion pour le Collège de mettre sa *Politique institutionnelle d'évaluation de programmes* en application, notamment au chapitre du partage des responsabilités et du processus d'autoévaluation. Le comité d'évaluation était composé d'un professeur de chacune des disciplines de la formation générale, d'un conseiller pédagogique et d'un adjoint au directeur des études. Les activités se sont déroulées conformément au devis d'évaluation préparé par ce comité et approuvé par la Direction des études. Un comité de lecture, comprenant les coordonnateurs des départements touchés et deux professeurs ayant déjà réalisé des évaluations, s'est assuré de la cohérence du rapport d'autoévaluation.

Le comité d'évaluation a mené différentes consultations auprès de l'ensemble des professeurs de la formation générale. Elles avaient pour but, entre autres, de recueillir les données, de valider les analyses et d'identifier les pistes d'action. De même, les coordonnateurs de l'ensemble des programmes ont fait le point sur les cours de la formation générale propre. Par ailleurs, deux questionnaires, dont l'un reprenant celui de la Commission et enrichi de quelques questions, ont été validés et administrés. Environ 90 % des élèves inscrits en troisième session aux cours de français et 65 % de ceux inscrits en cinquième session dans les programmes techniques ont répondu au premier questionnaire. Le second était destiné aux professeurs des quatre disciplines et la très grande majorité y a répondu.

Pour l'examen des plans de cours, le Collège a constitué un échantillon représentatif à partir de critères précis. Il a retenu quarante-trois plans de cours en formation générale commune et propre et six autres pour la formation complémentaire. Il a par la suite validé les résultats de ses analyses auprès de l'ensemble des professeurs et, le cas échéant, des comités de cours.

La Commission félicite le Collège pour la qualité de son autoévaluation et pour la rigueur de sa démarche. Elle considère que des efforts importants ont été faits pour mobiliser tous les groupes intéressés à la formation générale. Tout cela se traduit entre autres par une qualité méthodologique assurant l'exactitude des données, par une appropriation adéquate des réponses des élèves au sondage et par une analyse systématique des résultats. Le rapport est franc, lucide, transparent, complet et documenté avec soin. Des pistes d'action appropriées sont également proposées au regard des situations rencontrées.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages, les épreuves synthèses de programmes.

La cohérence de la formation

Le Collège n'a pas encore de projet éducatif. Ce sont les politiques des divers départements ainsi que les orientations de la Direction qui servent d'assise à ses valeurs éducatives. Rappelons qu'il a retenu quatre *premières références* qui l'ont guidé dans l'implantation de la formation générale. La Commission constate que le Collège s'est donné une ligne directrice quant à la formation qu'il veut offrir, a identifié clairement les habiletés transversales de la formation générale et fait partager ces valeurs par l'ensemble des personnes intéressées. De plus, le Collège a récemment créé un comité de la formation générale réunissant les représentants des disciplines visées. Son mandat consiste entre autres à développer une vision commune de la formation générale et à s'assurer de la présence des habiletés transférables dans les profils du diplômé et les épreuves synthèse des programmes. La Commission estime donc que le Collège a tous les éléments lui permettant d'énoncer son projet éducatif. En conséquence, elle lui *suggère* de rendre explicites ses valeurs et ses principes dans un projet éducatif, lequel inclurait notamment les orientations qu'il retient pour la formation générale.

À la lumière des devis ministériels, chaque cours de formation générale commune et propre a été traduit dans l'outil pédagogique privilégié par le Collège, soit le plan cadre. Ce dernier a servi par la suite à élaborer les divers plans de cours. Le Collège en a confié l'élaboration aux professeurs et aux départements, soutenus par la Direction des études. La Commission est d'avis que cette démarche a permis aux personnes touchées de s'assurer d'une compréhension commune des devis, de s'approprier les enjeux du renouveau et de respecter les objectifs et standards prescrits.

Pour les cours de la formation générale propre, le Collège a consenti des efforts et investi des ressources afin de favoriser l'adaptation des activités d'apprentissage aux programmes. À partir d'août 1994, il a eu recours à des projets de recherche du programme *Adaptation aux technologies et aux programmes d'études* (ATPE) dans chacune des trois disciplines visées. Ces équipes de recherche devaient mettre sur pied de façon cohérente et efficace ces cours. Pour ce faire, elles ont précisé les regroupements de famille de programmes, préparé les plans cadres et proposé des types d'activités d'apprentissage pertinentes.

Ces équipes ont procédé à des consultations, au moyen de questionnaires ou d'entrevues, auprès des professeurs de la formation spécifique et des élèves ainsi qu'à des validations avec leur département. Chaque équipe a suivi une démarche particulière adaptée aux exigences pédagogiques spécifiques de sa discipline. Ainsi, en Français, quatre professeurs, dont deux de la discipline et deux de la formation spécifique, ont été libérés. Les consultations effectuées ont permis de préciser les pratiques pédagogiques de la formation spécifique reliées aux habiletés en Français et de dresser le profil type des élèves. C'est sur la base des facteurs communs, des besoins des élèves et de la complémentarité des programmes qu'ont été établis les regroupements et les activités d'apprentissage propres aux intérêts de chacune des quatre familles. Les professeurs de français, membres de cette équipe, ont de plus produit un manuel pédagogique.

La recherche menée par deux professeurs de philosophie avait pour but de développer une expertise permettant d'adapter l'enseignement de l'éthique aux programmes. Pour ce faire, cette équipe a plus particulièrement identifié des problématiques spécifiques aux regroupements et a inventorié le matériel didactique et les outils pédagogiques disponibles. Les résultats du sondage, auprès des élèves, mené par l'équipe de Français ont également été pris en compte. Quatre familles de programmes ont été constituées en fonction des impératifs du contenu. Les efforts de l'équipe ont aussi conduit à la production d'une bibliographie commentée, qui contient notamment un énoncé des principaux thèmes pertinents à chaque regroupement et à la rédaction de manuels pédagogiques.

Trois professeurs d'anglais ont participé au projet de recherche en vue de préciser notamment les compétences langagières propres à chaque programme. Ils ont proposé de regrouper les programmes en deux familles à partir de la nature des habiletés à développer, de la finalité des programmes et des contraintes administratives. À la session d'hiver 1996, ce découpage a dû être abandonné en raison du nombre restreint d'élèves par groupe. Toutefois, les activités continuent d'être adaptées au programme. Par exemple, l'élève trouve lui-même des lectures liées à son

programme d'études. Des activités telles la *leçon* et le *sondage* sont également utilisées pour lui permettre de faire des liens avec sa formation spécifique.

La Commission estime que la qualité des démarches suivies, la pertinence des travaux réalisés et les retombées liées au développement du matériel pédagogique démontrent la volonté du Collège d'implanter de façon harmonieuse et cohérente la formation générale propre. Elle considère que le contenu des activités d'apprentissage est bien défini et bien adapté aux programmes d'études. Enfin, les résultats obtenus témoignent du respect des enjeux du renouveau et favorisent l'atteinte des objectifs et standards.

En ce qui concerne l'offre des cours complémentaires, le Collège a procédé à une consultation de l'ensemble des programmes et a décidé de retenir pour chacun quatre des cinq thématiques. Celles-ci ont été déterminées par les responsables de programmes excluant celle qui était trop apparentée au champ de savoir de la formation spécifique. La visite a permis de prendre connaissance de certains cours de formation complémentaire qui s'avèrent être des expériences fort intéressantes. À titre d'exemple, des professeurs d'anthropologie et de biologie ont conçu un cours d'*écologie* qui consiste à réaliser un stage au Costa Rica. Les élèves préparent en équipe leur projet et en rendent compte dans un rapport écrit et une présentation orale. La formule du tutorat permet aux professeurs de s'assurer que les apprentissages sont effectivement réalisés.

Le rapport indique cependant que plusieurs cours complémentaires de tous les domaines ne respectent pas les devis ministériels puisqu'ils n'ont pas été élaborés par objectifs et standards. Le Collège attribue notamment ces écarts au manque d'information ou de formation des professeurs concernant cette approche et au manque de suivi lors de l'implantation. La Commission *suggère* au Collège, tel qu'il le prévoit, de mettre en place un mode de gestion et un encadrement assurant l'application adéquate de la formation générale complémentaire.

Les méthodes pédagogiques

La Commission considère que les méthodes pédagogiques variées favorisent les apprentissages visant l'atteinte des objectifs et standards. Les professeurs manifestent le souci de mettre à jour leurs méthodes pour qu'elles soient bien adaptées aux besoins des élèves. Ceux-ci apprécient grandement les méthodes utilisées et considèrent qu'elles leur permettent de faire les apprentissages nécessaires.

Les professeurs utilisent des approches et des méthodes pédagogiques différentes et empreintes de créativité, voire souvent d'originalité. Plusieurs de celles-ci favorisent le travail en équipe et suscitent la prise en charge par l'élève de ses apprentissages. Chaque discipline présente certaines particularités. Ainsi, en Français, certains professeurs mettent au programme des activités de création littéraire et la présentation par les élèves d'analyse de textes. Le travail de recherche, le débat et l'audiovisuel sont davantage utilisés en Philosophie que dans les autres disciplines. Les professeurs d'anglais, quant à eux, ont produit des manuels adaptés à leur clientèle et ont recours par exemple aux jeux de rôle, aux jeux de société et aux sondages. En Éducation physique, les professeurs ont développé plusieurs outils pédagogiques dont des questionnaires et des grilles d'observation.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Selon la Commission, les travaux exigés, dans la majorité des cours, contribuent à l'atteinte des objectifs et des standards. Les élèves reconnaissent également la pertinence des travaux demandés. Par ailleurs, la plupart des départements s'assurent de l'équivalence de la charge de travail par diverses mesures. Toutefois, des améliorations devront être apportées pour les cours de philosophie et les cours complémentaires.

Avec les plans cadres, le Collège s'est doté d'un outil favorisant le respect des devis ministériels. Les balises communes qui y sont fixées permettent d'assurer plus d'homogénéité dans les exigences et dans la charge de travail de chaque ensemble de cours. En Français, les exigences sont équivalentes à l'intérieur d'un même ensemble puisque le nombre de productions écrites, le nombre d'œuvres et les types de travaux sont identiques.

En Philosophie en revanche, il n'y a pas de mécanismes pour évaluer l'équivalence de la charge de travail. Il existe à ce propos, selon le rapport, des différences notables quant à la longueur des travaux demandés, particulièrement pour les ensembles 1 et 2. Près du quart des professeurs reconnaissent demander moins de travaux que ce qui est prescrit. De même, la charge de travail est perçue par plus de la moitié des élèves interrogés, comme étant moindre que celle prévue. Pour une meilleure équivalence de la charge de travail dans les cours de philosophie, la Commission invite donc le Collège à analyser davantage les causes de cette situation et à prendre les mesures appropriées.

En Anglais, l'ensemble des travaux porte sur les quatre compétences à atteindre et respecte bien les devis ministériels. Les plans de cours pour chaque ensemble sont communs et les travaux ainsi que la charge de travail sont équivalents, d'un professeur à un autre.

En Éducation physique, les travaux demandés favorisent le développement des compétences prévues. D'après l'analyse du Collège, la charge de travail est similaire d'un professeur à l'autre, à l'intérieur d'un même cours.

Pour les cours complémentaires, aucun mécanisme ne permet d'évaluer la charge de travail lorsque deux professeurs donnent les mêmes cours. Dans plusieurs cas, les travaux sont pertinents aux objectifs des cours, mais ces derniers ne correspondent pas toujours aux devis ministériels. Le Collège prévoit mettre en place un mécanisme permettant de s'assurer de la conformité des plans de cours aux objectifs et standards.

L'évaluation des apprentissages

L'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) relève à la fois des départements et de la Direction des études. Celle-ci a développé, à l'intention des coordonnateurs, une grille d'approbation des plans de cours. Les départements doivent s'assurer que ces derniers respectent les plans cadres, la PIEA du Collège ainsi que les politiques départementales. Les plans cadres servent encore une fois de référence pour s'assurer que les modes et instruments d'évaluation des apprentissages permettent d'attester l'atteinte des objectifs et standards. La Commission estime qu'il s'agit là d'un outil efficace pour favoriser la concertation à l'intérieur des départements et pour l'équivalence des évaluations dans les cours.

Par ailleurs, les départements ont porté une attention particulière aux liens entre les outils d'évaluation et les objectifs poursuivis dans chacun des cours. Mentionnons qu'en Français, l'évaluation de la maîtrise du code écrit est progressive dans la séquence de cours, passant ainsi de 20 % à 30 % de la note finale. Dans l'ensemble, les élèves sont généralement satisfaits de la rigueur et de l'équité de leur évaluation. Toutefois, parmi les élèves interrogés, seulement 65 % d'entre eux considèrent que les critères de correction des examens et travaux de philosophie sont suffisamment clairs. Les professeurs de cette discipline, conscients de cette situation, envisagent entre autres de mettre en commun des grilles de correction adaptées aux divers types de production requis.

En Anglais, le Collège a mis en place un système d'évaluation novateur établi de façon à ce qu'il puisse refléter les différences réelles entre les étudiants : quand l'élève réussit l'épreuve finale portant sur les quatre compétences, il obtient la note de passage prévue pour son niveau. Il pourra cependant augmenter cette note, en réalisant des travaux additionnels. Ce système alloue comme note de passage : 60 % pour le niveau transitoire, 66 % pour le niveau 1, 73 % pour le niveau 2 et 80 % pour le niveau 3. La Commission souligne la pertinence de ce mécanisme puisqu'il permet de reconnaître concrètement le niveau de difficulté des cours et de distinguer adéquatement la performance des élèves.

La Commission a de plus procédé à une analyse plus approfondie des plans de cours de français (601-103), de philosophie (340-102), d'anglais (604-104-03) et d'éducation physique (109-103-02). Dans l'ensemble, ces plans de cours respectent les règles de la PIEA.

En Philosophie, il s'agit d'un excellent plan de cours qui propose aux élèves une démarche très bien structurée. Les épreuves mesurent bien l'atteinte des objectifs, des évaluations formatives sont prévues et les critères de correction sont clairs et précis.

Le plan de cours d'éducation physique est complet, les objectifs sont effectivement évalués, les instruments utilisés sont adéquats et l'activité d'apprentissage conçue pour favoriser l'atteinte du 3^e élément de compétence (soit identifier des activités physiques favorisant sa santé) prépare l'élève à l'évaluation synthèse; les deux premiers éléments de compétence (bilan de santé, évaluation de sa condition physique et identification de ses intérêts pour l'activité physique) étant intégrés au troisième.

En Anglais, bien que chacun des objectifs du cours soit évalué et que les travaux et examens conviennent bien à la nature des objectifs, le plan de cours examiné ne permet pas de connaître à l'avance les critères des évaluations. Le niveau de difficulté des diverses épreuves correspond bien aux standards des objectifs du cours et une évaluation synthèse est prévue.

Enfin, des améliorations pourraient être apportées au plan de cours de français. Les éléments de compétence et les critères de performance gagneraient à être davantage explicites; le nombre d'activités évaluées de même que leur lien avec les éléments de compétence, ainsi que la grille d'évaluation des dissertations auraient intérêt à être clarifiés; des évaluations formatives pourraient être prévues; les questions des tests de lecture et de l'examen de synthèse pourraient être orientées vers des niveaux taxonomiques de type analyse et synthèse.

Les épreuves synthèses de programmes

Le Collège a mis en place des mécanismes et développé des outils pour faciliter l'intégration des intentions éducatives poursuivies en formation générale dans les épreuves synthèses. Dans le cadre des projets ATPE, un comité de travail, appelé l'*Équipe de référence*, a été créé en janvier 1996. Cette équipe avait pour mandat de proposer un cadre général pour le profil du diplômé ainsi que le plan cadre de l'épreuve synthèse et d'assister les responsables de programmes dans leurs travaux. Trois professeurs, un de français, un de philosophie et un de mathématique ainsi qu'un conseiller pédagogique ont réalisé des travaux pour sensibiliser l'ensemble des professeurs à l'importance d'évaluer les compétences de la formation générale. Une première rencontre, regroupant les professeurs, portait sur l'épreuve synthèse et s'est tenue dans le cadre d'une journée pédagogique. Deux autres rencontres ont eu lieu avec l'Assemblée des coordonnateurs et coordonnatrices de programmes et de départements afin de discuter et de valider le cadre général proposé. D'après le Collège, les documents explicatifs sur le profil du diplômé et le plan cadre ont été très utiles et efficaces pour les travaux des comités de programmes.

Les coordonnateurs des disciplines de formation générale, en collaboration avec l'équipe de référence, ont précisé les éléments essentiels, habiletés et attitudes, à considérer pour l'épreuve synthèse. Ces éléments sont la communication, les capacités cognitives, les attitudes préventives face à la santé et à la vie en société. L'équipe de référence a par la suite analysé la plupart des profils du diplômé pour vérifier la place allouée à ces compétences. Elle n'a cependant pas pu compléter les travaux entrepris, notamment l'analyse des plans cadres produits par les comités de programmes, puisque son mandat n'a pas été reconduit. Ses travaux ont donc pris fin en décembre 1996. Lors de la visite, le Collège a informé la Commission qu'une des responsabilités du comité de la formation générale sera de poursuivre les travaux et d'accompagner les responsables de programmes dans l'élaboration des plans cadres des épreuves synthèses afin que les dimensions de la formation générale y soient considérées.

La Commission souligne l'efficacité des moyens mis en œuvre par le Collège et les résultats obtenus en regard de l'intégration des éléments de la formation générale dans les épreuves synthèses. Les actions devront cependant se poursuivre en vue d'assurer la contribution de toutes les composantes de la formation.

La Commission reconnaît que le Collège a su déployer les efforts et les ressources pour assurer la mise en œuvre des moyens pédagogiques liés au renouveau. Il y est bien engagé et les résultats obtenus jusqu'à maintenant sont fort éloquents. En effet, les cours de la formation propre sont bien adaptés aux différents programmes et les méthodes pédagogiques employées permettent d'assurer l'atteinte des objectifs des cours. Les exigences et les évaluations sont pertinentes aux devis ministériels. Les travaux menés sur l'élaboration des profils du diplômé et les épreuves synthèses tiennent compte des compétences liées à la formation générale. Ces travaux sont en voie d'être achevés. Le Collège devra toutefois élaborer son projet éducatif et faire en sorte que ses intentions concernant la formation générale y soient clairement énoncées.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Une quarantaine d'activités de perfectionnement reliées au renouveau, à l'approche programme ou à l'approche par compétence, ont été offertes dans le cadre du programme Performa. Toutefois, peu de professeurs de la formation générale y ont participé. Le sondage auprès de ces derniers dénote leur insatisfaction quant à la pertinence et à l'efficacité de ces activités puisqu'elles n'ont pas su répondre à leurs besoins et ont par conséquent peu soutenu leur motivation et leur compétence. Cette situation s'explique, selon eux, par le contexte d'implantation rapide du renouveau et par le manque d'information en vue d'une meilleure compréhension des enjeux et des changements demandés. Pour l'implantation des prochains devis révisés, le Collège se propose d'assurer une meilleure adéquation entre les besoins des professeurs et les activités qui leur seront proposées.

Par ailleurs, les travaux de recherche ont été assez intenses et la production de publications fructueuse. Ainsi, douze professeurs ont travaillé à des projets ATPE portant sur les cours de la formation propre et l'épreuve synthèse. Huit manuels pour de nouveaux cours ont été produits et sont maintenant diffusés dans l'ensemble du réseau des collèges. Au total, vingt-sept professeurs de formation générale ont participé à la rédaction ou à la révision de manuels scolaires. La Commission apprécie la participation active des professeurs de la formation générale dans des

projets de recherche et l'initiative de certains d'entre eux pour la production de matériel pédagogique de qualité.

Les ressources matérielles, didactiques et documentaires sont pour la plupart appropriées quant à leur quantité, leur qualité et leur accessibilité. Le Collège possède une imposante bibliothèque contenant des collections de qualité et les principaux livres de référence. Les élèves apprécient grandement son accessibilité, de 8 h 30 à 22 h tous les jours, et la disponibilité des ouvrages de référence. Les élèves éprouvent cependant des difficultés à trouver des livres ou périodiques en langue anglaise spécifiques à leur programme. Ce constat est également partagé par les enseignants de cette discipline. Le Collège prévoit trouver des moyens pour augmenter le nombre de documents appropriés. La Commission, quant à elle, pense que l'achat de certains CD-ROM développés à cette fin pourrait être également une solution adéquate.

Deux laboratoires de langues sont utilisés pour les apprentissages dans les cours d'anglais. Ces laboratoires sont bien pourvus en équipement et les élèves y ont facilement accès en dehors des cours. Par ailleurs, le Collège possède actuellement environ 700 postes de micro-ordinateurs avec accès à l'Internet, ce qui a pour effet d'améliorer sensiblement la situation constatée au moment de l'autoévaluation.

La gestion

Selon le Collège, la mise en œuvre de la formation générale a connu un début difficile. Les délais très courts, le manque d'information sur les objectifs et standards, l'impact du renouveau sur chaque discipline ont influencé le degré d'engagement des différents acteurs. Par ailleurs, le Collège a vécu au cours de cette période des changements à la Direction. Malgré ces débuts laborieux, la Commission estime que la Direction actuelle a su exercer un leadership efficace pour orienter et mener à terme les travaux requis. Le partage des responsabilités est clair, les structures mises en place fonctionnelles et les mécanismes de concertation harmonieux.

La Direction a privilégié une approche de consultation et d'information pour susciter la participation et l'adhésion de tous les acteurs touchés par la mise en œuvre de la formation générale. Elle les a soutenus, par l'intermédiaire de son Service des programmes, en soumettant des documents d'orientation et de référence ainsi que des outils, en coordonnant des rencontres, des travaux de recherche et de rédaction et en proposant du perfectionnement sur l'approche par compétence. De plus, trois groupes de travail, un pour la formation générale commune, un autre concernant la

formation générale propre et un dernier sur l'épreuve synthèse (équipe de référence) ont été mis sur pied. Le soutien apporté par le Service des programmes a été bien apprécié par les professeurs et a favorisé une plus grande cohérence entre les différentes composantes de la formation générale.

Le Collège a également mis en place des structures favorisant les liens entre les professeurs des disciplines de formation générale et entre ces derniers et ceux de la formation spécifique des programmes d'études. Ainsi, l'équipe de référence sur les épreuves synthèses et les profils du diplômé a permis d'échanger, par la production de documents de référence et par la consultation auprès de l'Assemblée des coordonnateurs et coordonnatrices de programmes et de départements, sur la contribution et la place de la formation générale dans les programmes d'études. Les travaux de cette équipe seront dorénavant assumés par le comité de la formation générale. Tous les comités de programmes sont en place et le Directeur des études entretient des rapports étroits avec ceux-ci.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Le Collège a analysé les taux de réussite des cours de formation générale sous deux angles : les écarts entre ses résultats et ceux obtenus dans le réseau collégial et les différences significatives dans les taux observés pour chaque programme d'études. Près des deux tiers des cours de formation générale commune et propre présentent des taux de réussite égaux ou supérieurs à ceux du réseau. Ainsi, un écart positif moyen d'environ 6 points est observé pour les cours de philosophie. En Français, certains cours présentent des taux variant de cinq à vingt points de plus. Les taux de réussite des cours d'éducation physique sont égaux ou supérieurs de un à cinq points. Enfin, en Anglais, la variation des taux peut atteindre jusqu'à huit points de plus. Par ailleurs, les taux de réussite du Collège à l'épreuve uniforme de français affichent une progression, par un écart positif passant de 5 à 10 points, de 1996 à 1997, avec ceux de l'ensemble du réseau.

Le Collège constate que les élèves de Sciences de la nature et de Techniques de santé animale réussissent mieux l'ensemble de leurs cours de formation générale, et que ceux des programmes de Sciences humaines, d'Arts plastiques, de Lettres, de Techniques de la documentation et de Techniques de bureautique réussissent assez bien ces cours. Par contre, les élèves inscrits en Théâtre et aux programmes de Musique, de Techniques administratives et de Technologie du génie électrique sont ceux qui éprouvent le plus de difficultés. Le Collège a l'intention de tenir compte de ces constats pour préciser les mesures qu'il entend prendre pour augmenter le taux de réussite.

Une proportion acceptable des élèves termine leur formation générale à l'intérieur du délai requis pour l'obtention du diplôme. Pour la cohorte A de 1994 inscrite aux programmes de formation, les taux de diplomation du secteur préuniversitaire varient de 17 % à 38 % après deux ans alors que pour les programmes techniques, ces taux se situent pour la plupart entre 14 % et 35 %, après trois ans. Les taux de diplomation sont semblables à ceux observés pour l'ensemble du réseau. Pour que les élèves obtiennent leur diplôme dans le délai prévu, il leur manque généralement à la fois des cours de la formation générale et de la formation spécifique. En effet, si on exclut les programmes ayant un nombre restreint de finissants, la proportion de ceux auxquels il manque exclusivement un ou des cours de formation générale est inférieure à 10 %. Lorsqu'il s'agit à la fois de cours de la formation générale et de la formation spécifique, ce taux varie entre 6 % et 26 % selon le programme d'études.

La Commission considère que le Collège a mis en œuvre des mesures qui sont très favorables à la poursuite et à la réussite des cours de formation générale. Elle constate aussi que les professeurs de formation spécifique font des efforts pour encourager les élèves à réussir leur formation générale. À cet effet, le Collège a émis une règle, pour certains programmes techniques, obligeant les élèves à compléter les cours de la formation générale avant d'entreprendre leur 3^e année de formation. La visite a également permis de constater que les coordonnateurs de programmes accordent de l'importance à la formation générale et que pour certains programmes, des cours de cette formation sont préalables à d'autres de la formation spécifique.

L'encadrement des élèves

Les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage permettent aux élèves de mieux réussir leurs cours de formation générale. La Commission note la satisfaction des élèves au sujet de la disponibilité des professeurs, des services offerts et des mesures disponibles. Le Collège leur offre une gamme étendue de services et les fait connaître de plusieurs façons, par exemple lors de la journée d'inscription et par le guide descriptif

de chaque programme. Les services d'aide pédagogique, d'orientation et de psychologie sont bien connus et utilisés par les élèves; les professeurs de formation générale y font régulièrement des références.

Le Centre d'aide en français (CAF) existe depuis 1991. Ce service est bien connu des élèves puisque des moyens efficaces de promotion sont utilisés. Du personnel enseignant, technique et de gestion y travaille, ainsi que des élèves tuteurs inscrits au cours de formation propre *Relation d'aide appliquée en français écrit*. De plus, le Collège a mis en place une mesure s'appliquant à la promotion conditionnelle en Français. Dans ce cas, l'élève en difficulté doit recourir aux services du CAF et réussir les travaux requis pour accéder au cours suivant.

En Anglais, une technicienne assiste les élèves au laboratoire de langues et le Département a utilisé dans quelques cours le parrainage par les pairs. Le Collège a aussi recours à un service de moniteurs. Trois étudiants universitaires, à raison d'une journée par semaine, tiennent des activités favorisant l'apprentissage d'habiletés orales, activités parfois obligatoires dans certains cours. Les professeurs d'anglais ont récemment utilisé d'autres tests de classement. Ils estiment que ceux-ci permettent un classement plus juste des élèves qui se retrouvent ainsi dans des groupes correspondant davantage à leur niveau.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le Collège Lionel-Groulx donne une formation générale de qualité. Le Collège a fait beaucoup d'efforts pour implanter le renouveau de façon concertée et cohérente. Il a démontré un grand souci de satisfaire les besoins des élèves. L'engagement important des professeurs, manifesté dans l'adaptation des cours de la formation générale propre (projets ATPE, production de matériel pédagogique reconnu), dans l'élaboration des profils du diplômé et des épreuves synthèses ainsi que dans la révision de leurs méthodes pédagogiques, a certes favorisé l'appropriation des objectifs et des enjeux du renouveau. Le leadership efficace de la Direction ainsi que les responsabilités clairement partagées et assumées ont permis au Collège d'évoluer rapidement dans la mise en œuvre de tous les changements à apporter. Un réel souci de la réussite des élèves transparaît dans les divers services mis en place et les mesures offertes.

La Commission suggère au Collège de rendre explicites, dans un projet éducatif, les valeurs et les orientations qu'il entend privilégier dans la formation. La Commission estime qu'il a déjà plusieurs éléments lui permettant de préciser notamment les visées et la contribution de la formation générale. Elle lui suggère également de mettre en place un mode de gestion et un encadrement assurant l'application adéquate de la formation générale complémentaire.

Les suites de l'évaluation

Le Collège Lionel-Groulx exprime son accord avec les constatations et les conclusions de ce rapport. Il a entrepris ou envisagé des actions en réponse aux suggestions et commentaires de la Commission et aux principales conclusions de son rapport d'autoévaluation.

Actions en cours de réalisation :

Adoption d'un projet éducatif pour lequel une première ébauche est produite.

Mise en place d'un mécanisme concernant l'équivalence de la charge de travail en Philosophie.

Recours à une stratégie d'information pour mieux faire connaître les cours de la formation générale auprès des programmes.

Amélioration des modes et instruments d'évaluation des apprentissages pour la plupart des disciplines.

Préparation des nouveaux plans cadres et plans de cours pour l'implantation des devis ministériels révisés en formation générale.

Actions à réaliser :

Contribution de la formation générale aux travaux d'élaboration des épreuves synthèses de programmes.

Implantation d'un mode de gestion et d'encadrement pour la formation générale complémentaire.

Mise en œuvre de mesures pour parfaire les cours d'anglais et de philosophie en formation propre.

La Commission estime que ces actions devraient contribuer à améliorer la qualité déjà reconnue de la formation générale au Collège Lionel-Groulx.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président